



Élections professionnelles

Les enjeux pratiques. Le point sur l'actualité

Les élections professionnelles constituent plus que jamais un moment charnière de la vie sociale de l'entreprise. Depuis la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, elles servent non seulement à désigner les représentants élus du personnel mais aussi à déterminer les syndicats représentatifs ainsi que ceux pouvant signer des accords collectifs.

Afin de mener à bien vos prochaines élections professionnelles et éviter tout risque de contentieux, **Liaisons sociales vous propose de répondre à toutes vos questions et de vous apporter un éclairage précis et concret sur les nouvelles règles en la matière au regard des premiers arrêts rendus par la Cour de cassation.**

Programme : **Sous la présidence de Marie-Laure MORIN, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation**

Les nouveaux enjeux des élections professionnelles depuis la loi du 20 août 2008

Négocier le protocole d'accord préélectoral

- **Invitation à négocier : qui est concerné ?**
Qui convoquer ? De quelle manière et dans quel délai ?
- **Comment négocier son protocole d'accord préélectoral ?**
Que doit-il comporter ? Quel est son périmètre ? Les points incontournables à aborder lors de la négociation. Quid des salariés mis à disposition dans le décompte des effectifs ?
- **Validité du protocole d'accord préélectoral : les nouvelles règles**
La création de règles spécifiques de majorité ; le maintien des règles existantes dans certains cas. Quid à défaut d'accord ?
- **Le point sur l'actualité jurisprudentielle**

Organiser les élections professionnelles : comment intégrer les nouveautés ?

- **L'accès aux élections**
Qui peut concourir au premier tour ?
- **Le cas particulier des salariés mis à disposition**
Règles d'électorat et d'éligibilité.
- **La « campagne » électorale**
Qui peut faire campagne ? Selon quelles modalités ? Les incidences de la loi du 20 août 2008. Quel rôle pour le représentant de la section syndicale ?
- **Les résultats des élections professionnelles**
Règle d'appréciation du quorum ; Dépouillement des bulletins en l'absence de quorum. Le vote par voie électronique peut-il sécuriser le dépouillement ?
- **Les précisions apportées par la jurisprudence**

Les règles de contestation

Avec les interventions de :

Gilles BELIER,
avocat associé, cabinet Freshfields

Pascal LAGOUTTE,
avocat associé, CAPSTAN Avocats

Marie-Laure MORIN,
conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

La journée sera animée par Aude COURMONT,
chef de rubrique à Liaisons sociales Quotidien

Inscriptions : 01 76 73 30 30
e-mail : liaisonsformation@liaisons-sociales.com

Bulletin de participation

À retourner à : Liaisons Sociales Formation – Case Postale 717
Wolters Kluwer France - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison ou par fax au 01 76 73 49 09

002564 078



oui, je souhaite m'inscrire à la Conférence d'actualité Liaisons sociales du 18 mars 2010 « Élections professionnelles » au prix de 780 € HT, soit 932,88 € TTC

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Facture à établir précisément à : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature **obligatoires** :